



### Sommaire

Déclaration préalable .....	1
ASC : budget AEP et ASC 2018, prestations 2018.....	1
Projet des Campus de Montpellier et de Toulouse Est.....	4

## Déclaration préalable

Au lendemain des élections professionnelles chez Orange, plusieurs dizaines d'élus CFE-CGC, délégués du personnel ou élus dans les Comités d'Établissement, ont reçu des assignations en justice demandant l'annulation de leur élection, au motif que les listes de la CFE-CGC Orange comportaient... trop de femmes.

**Au total et à date, nos élus et nos élues sont attaqués dans plus de 30 procédures judiciaires !**

► [notre déclaration intégrale](#)

## ASC : budget AEP et ASC 2018, prestations 2018

✓ information et vote des élus sur les résolutions et budget

### Déclaration de la CFE-CGC

**La loi n'accorde pas au Comité Central d'Entreprise (CCE ou CCUES pour Orange) de budget de fonctionnement (AEP). Toutefois, ayant lui-même des frais de fonctionnement, il est légitime que les comités d'établissement lui rétrocèdent une partie de leur subvention.**

Ainsi, en pratique, les comités d'établissement doivent verser une partie de leur budget au CCE. Pour ce faire, un accord unanime doit être conclu entre le CCE et les comités d'établissement, accord qui doit prévoir, d'une part, la subvention attribuée au CCE et, d'autre part, la part de la subvention qui revient à chaque comité d'établissement, en tenant compte des éventuels moyens mis à disposition par l'employeur. À défaut d'accord, c'est le juge qui fixe le montant de la rétrocession au CCE [Cassation sociale, 15 mai 2001, n° 99-10.127].

**Sans remettre en question ce principe de reversement d'une partie de son budget afin de contribuer avec les autres CE au budget de fonctionnement du CCUES, les élus CFE-CGC du CE Fonctions Support Finances constatent qu'il n'existe, à ce jour, aucun accord conclu entre le CCUES et le comité d'établissement Fonctions Support Finances et ne peuvent en l'état accepter une décision unilatérale du CCUES sur le pourcentage de reversement à son budget de fonctionnement.**

De plus, par décisions prises par le CCUES en date des 18 janvier et 27, 28 septembre 2017, non contestées par la Direction, une participation d'Orange SA aux frais de rédaction des procès-verbaux de l'instance a été actée pour un montant de 40 000€ au titre de l'année 2017 et bien réglé par la Direction au CCUES, et 40 800€ au titre de l'année 2018 an et inscrite aux budgets tel quel.

Cette décision, qui pourrait être choquante du point de vue de l'application de l'article 1.1.11 de l'accord sur les moyens aux Instances Représentatives du Personnel Orange SA du 20 janvier 2017 et de l'article L.2325-43 du code du Travail, l'est encore plus au regard du principe d'équité de traitement des Instances CE au sein de l'UES Orange par la Direction et de la demande unilatérale du CCUES qui n'en fait à aucun moment état.

**En conséquence, les élus CFE-CGC du CE Fonctions Support Finances ne peuvent cautionner de telles décisions qui vont à l'encontre de toutes les règles de Droit et privent le Comité d'Établissement de ses prérogatives les plus élémentaires.** De plus les appels de fonds qu'aurait pu adresser le CCUES au CE Fonctions Support Finances peuvent être considérés comme nuls et non avenue car ils ne découlent d'aucune décision prise en séance du CCUES.

**Nous réclamons que le CE Fonctions Support Finances engage dès à présent une négociation avec le CCUES afin de déterminer de manière éclairée et la plus juste possible le niveau de rétrocession d'une partie de son budget de fonctionnement au budget de fonctionnement du CCUES et dans l'attente du résultat de cette négociation et pour ne pas mettre en péril la trésorerie du CCUES, de verser à titre provisoire la somme de 4% de son budget de fonctionnement.**

Dans le budget prévisionnel CFE-CGC ne figure aucune rétrocession au CCUES (18,5 % de la subvention versée par Orange), dans la mesure où l'on considère que le CE gère les vacances et gardes d'enfants.

Par ailleurs, les montants relatifs aux CADHOC Noël pour adultes et enfants tiennent compte de la remise de 5,5 % existante en 2017 mais à renégocier pour 2018.

<b>Budget ASC 2018 prévisionnel</b> (montants exprimés en euros)			
<b>Libellés</b>	<b>Budget ASC 2018 proposé par la CFE-CGC</b>	<b>Libellés</b>	<b>Budget ASC 2018 voté par CFDT/FO/CFTC</b>
<b>Subvention ASC 2018 versée par Orange</b>	<b>5 415 175</b>	<b>Subvention ASC 2018 versée par Orange</b>	<b>5 415 175</b>
<b>Reliquat de gestion N-1</b>	<b>0</b>	<b>Reliquat de gestion N-1</b>	<b>0</b>
<b>Reversement aides pécuniaires remboursées N-1</b>	<b>50 000</b>	<b>Reversement aides pécuniaires remboursées N-1</b>	<b>0</b>
<b>Rétrocession CCUES</b>	<b>0</b>	<b>Rétrocession CCUES</b>	<b>1 001 807</b>
<b>TOTAL BUDGET 2018 ASC PREVISIONNEL (à redistribuer)</b>	<b>5 465 175</b>	<b>TOTAL BUDGET 2018 ASC PREVISIONNEL</b>	<b>4 413 368</b>
<b>Tableau Magique : Vacances, loisirs, CESU,...</b> <b>(cf détail page suivante)</b>	<b>4 051 665</b>	<b>Pack Culture Vacances (PCV) : Chèques Vacances, Séjours, Voyages, Sport, Passion, Billetterie, Culture</b>	<b>2 844 050</b>
<b>Enfance</b>	<b>502 490</b>	<b>Enfance</b>	<b>305 000</b>
<i>Garde d'enfants</i>	<i>204 150</i>	<i>Rentrée scolaire, allocation scolarité</i>	<i>300 000</i>
<i>Vacances enfants</i>	<i>298 340</i>	<i>BAFA</i>	<i>5 000</i>
<b>Prestations fin d'année</b>	<b>907 520</b>	<b>Prestations fin d'année</b>	<b>878 661</b>
<i>Noël Adultes (140 €/salarié)</i>	<i>717 331</i>	<i>Prestation fin d'année adulte (140 €/salarié)</i>	<i>717 331</i>
<i>Noël Enfants (80 €/enfant) : chèques cadeaux et remboursement spectacles de Noël</i>	<i>190 190</i>	<i>Prestation fin d'année enfant (50 € par enfant)</i>	<i>116 330</i>
		<i>Arbres de Noël</i>	<i>45 000</i>
<b>Événements de la vie</b>	<b>3 500</b>	<b>Actions sociales CESU et secours</b>	<b>270 000</b>
<i>Naissance/Adoption</i>	<i>770</i>	<b>Acquisitions et projets médiathèque</b>	<b>9 000</b>
<i>Mariage/Pacs</i>	<i>770</i>	<b>Activités Sociales Charges personnel*</b>	<b>87 000</b>
<i>Retraite</i>	<i>1 960</i>	<b>Charges et produits divers</b>	<b>19 658</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL REPARTI</b>	<b>5 465 175</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 413 369</b>

\*Pour la CFE-CGC, ces charges sont prises en compte dans le budget AEP (Fonctionnement).

## Prestations ASC découlant du budget prévisionnel proposé par la CFE-CGC

Niveau classif.	Tableau magique *	Gardes d'enfants **	Vacances enfants ***	Naissance/A doption	Mariage/ Pacs	Retraite	Noël Adulte	Noël Enfant ****
B	1 500€	Varie entre 200 et 600 € /an selon l'âge de l'enfant	700 € par enfant /an	70 € par enfant	70 € par OD	70 € par salarié retraité	140 € par OD	80 € par enfant dont 50 € en Ch cado
C	1 000 €							
D	950 €							
D bis	800 €							
E	700 €							
F	600 €							
G	300 €							

\* **Tableau magique** : montant par salarié ouvrant droit auquel il faut ajouter 150 € par enfant de moins de 20 ans

\*\* Pour Enfants de 0 à 12 ans

\*\*\*Pour Enfants de 6 à 17 ans

\*\*\*\*Pour Enfants de 0 à 16 ans

**Prestation Tableau magique** → Prestation utilisable selon le choix du salarié à hauteur du montant alloué au salarié selon son niveau de classification pour :

- le remboursement vacances, loisirs, spectacles, sport ...
- l'achat de CESU,
- l'achat de chèques cadeaux ou chèques lire pour rentrée scolaire
- l'achat de chèques cadeaux

**Cette prestation est majorée (en fonction du % de handicap) pour tout salarié porteur de handicap.**

À cette Prestation tableau magique s'ajoutent les prestations suivantes :

- **remboursement gardes d'enfants** pour les enfants de 0 à 12 ans inclus (assistante maternelle, organismes de garde à domicile et structures d'accueil agréées, centres de loisirs sans hébergement le mercredi et pendant les vacances scolaires),
- **participation aux vacances enfants** pour les enfants de 6 à 17 ans,
- **chèques cadeaux** : un chèque cadeau de 70 € pour toute naissance, adoption d'un enfant ou mariage, pacs, départ en retraite du salarié,  
**chèques cadeaux fin d'année pour adulte et enfants** : des chèques cadeaux d'une valeur de 140 € par salarié et 50 € par enfant âgé de 0 à 16 ans plus un remboursement sur facture d'un spectacle pour un montant de 30 € par enfant.

### Analyse de la CFE-CGC

Les Élus CFE-CGC du CE Fonctions Support et Finances, présentent un budget prévisionnel ASC 2018 qui tient compte des demandes nombreuses et répétées des personnels de disposer, à leur gré, de prestations utilisables et dans la limite du montant défini selon leur niveau de classification.

Parmi les nombreux avantages que présente le programme ASC proposé par les Élus CFE-CGC :

- ♦ le salarié n'a aucune démarche à faire pour valider son compte car les prestations sont calculées en fonction de son niveau de classification,
- ♦ les prestations sont ouvertes à tous les enfants du foyer,
- ♦ les prestations sont utilisables dès les premiers jours de l'année et tout au long de l'année.

**Les Élus CFE-CGC proposent un budget adapté et équilibré pour une utilisation simplifiée des prestations tout au long de l'année, un budget en toute transparence et surtout équitable pour tous ! Ce n'est pas celui qui a été choisi... Dont acte, et confère notre résolution ci-après qui sera peut-être portée par tous les élus CE le mois prochain.**

Le budget prévisionnel ASC 2018 voté et adopté ce jour en CE FSF présente dans son contenu une ligne qui fait mention d'une rétrocession vers le CCUES pour un montant de 1 001 807 € soit 18,5 % de la subvention ASC 2018 versée par l'entreprise Orange au CE FSF.

Dans un souci de transparence pour les salariés du périmètre FSF, quant à l'utilisation et à la consommation faite de cette ligne budgétaire, les Élus CFE-CGC du CE Fonctions Support et Finances demandent que le CCUES rende trimestriellement compte au CE FSF de la consommation faite par les salariés du périmètre FSF des prestations suivantes vacances enfants, gardes d'enfants, et prestations retraités.

### Vote des élus

#### Budget AEP

- Pour : CFDT, CFTC, FO
- Contre : CFE-CGC, SUD

#### Budget ASC

- Pour : CFDT, CFTC, FO
- Contre : CFE-CGC, SUD

# Projet des Campus de Montpellier et de Toulouse Est

✓ information sur l'opportunité de lancer les projets

## Campus de Montpellier

◆ Enjeux et motivations :

Rassembler l'ensemble des salariés des 5 sites de Montpellier, au sein d'un nouveau campus, pour améliorer les environnements et la qualité de vie de travail, garantir un cadre de travail adapté aux activités des salariés et faciliter les coopérations, et réduire les charges immobilières actuelles.

### Projet de campus dans l'espace tertiaire de la Pompignane sélectionné, à l'Est de Montpellier.

À proximité directe du site Orange Apollo, dans le parc d'activités Eurêka, à l'Est de la Métropole de Montpellier, campus multi-entreprises, sécurisé, de 28ha où sont déjà installés IBM, Schlumberger, Egis, CGI...campus en cours de réaménagement (fin prévue avant 2020).

◆ Accessibilité

A9 sortie 29 : 4km Aéroport : 7 km Gare St Roch: 4 km / Future gare TGV : 3km Desserte routière par Av Mendès France, Rue Henri Becquerel, Rond-Point Benjamin Franklin et Rue de la veille Poste. Bus Ligne 9 et 37 + future ligne de transport en site propre...

16 000 M<sup>2</sup> surface tertiaire ; 800 places parking ; surfaces de stockage ; cabinet médical

◆ Données sociales :

**Ambition** : rassembler les salariés de Montpellier, soit 1 439 salariés à fin octobre 2017. Dimensionnement du campus en 2021 évalué sur la base de 1 260 occupants (effectifs CDI, externes logés) en intégrant les trajectoires GPEC.

Au total, 32 unités/directions concernées dont sur FS&F, 100 personnes principalement 45 formation et 42 CSRH sud.

### Projet de campus situé à moins de 10 km des 5 sites existants :

Pas de changement sur le temps de trajet domicile travail des 556 salariés d'Apollo (39% des salariés de Montpellier).

**Quant aux autres sites, pour 16% des salariés augmentation de leur temps de trajet supérieure à 20 minutes ; pour 34% baisse du temps de trajet (+1% pas d'impact).**

## Campus de Toulouse Est

◆ Enjeux et motivations du projet

Rassembler l'ensemble des salariés des sites de Toulouse (y compris Balma), répartis sur 11 sites, au sein d'un nouveau campus, dans la zone Toulouse EST ...

**Choix de campus sur commune de Balma, zone d'activité Vidailhan**, localisation qui prend en compte au mieux les lieux d'habitation des salariés, et desservie par des accès routiers et transports en commun (nouveaux aménagements encore à venir).

17 100 M<sup>2</sup> surface tertiaire ; 700 places parking ; surfaces de stockage ; espaces service (dont resto E) ; cabinet médical

◆ Données sociales du projet : salariés impactés

Rassembler les salariés des 11 sites de Toulouse et Balma, soit 1 353 salariés fin octobre 2017.

Dimensionnement du campus en 2020 évalué sur la base de 1 230 occupants (effectifs CDI, externes logés) en intégrant trajectoires GPEC : au total, 31 unités/directions concernées dont pour FS&F, 27 salariés, principalement de DIG (22)

Projet de campus situé au plus près des sites existants : 63% des salariés actuellement installés dans un site situé à moins de 5km du projet de campus, 25% entre 5 et 10km, 12% entre 10 et 20km (Reynerie).

**Pour 38% des salariés, baisse du temps de trajet, pour 7% des salariés, pas d'impact, pour 5% des salariés, augmentation de temps de trajet supérieure à 20 min.**

### Analyse de la CFE-CGC

Un même storytelling autour de « la meilleure expérience salarié possible pour être en mesure d'offrir en retour une expérience client incomparable... Mais avec la suspicion d'avoir, de la part de la DIG, les gains financiers comme motivation principale, au détriment de la surface (baisse annuelle des loyers + charges estimée à -19% pour Montpellier (où d'ailleurs, selon nous deux campus seraient envisageables) → de 34 376 M<sup>2</sup> tertiaires à 16 000, et à - 36,60% pour Toulouse → de 28 200 M<sup>2</sup> tertiaires à 17 100... Au détriment aussi de l'accessibilité des sites, (conditions de circulations, nombres de places de parking, possibilités de transports en communs), ce sur quoi, nous nous interrogeons. En synthèse, des projets (Montpellier, notamment) qui accélèrent l'hyper concentration citadine sans alternative de transports en commun renforcés. La RSE sera la grande oubliée.

► voir aussi : [campus Montpellier](#) et [campus Toulouse](#)

### Élus

Ali BEN M BAREK ; Jérôme COULLARÉ ; Anne CUDON ; Patrick EONO ; Frédérique LIMIDO-MILESI ; Annie MARTIN ; Dominique MESNIERE ; Catherine MORIVAL ; Safira SOW ; Yves TERRAIL ;

### Représentant syndical

Jacques BERTHELIER

## Vos représentants CFE-CGC Orange

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement : <https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-support-et-finances/>



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFE-CGC](https://bit.ly/annuaireCFE-CGC)

